



S.I.R.D.  
28, rue de la Liberté  
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **56-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical du  
23 décembre 2014**

Le vingt-trois décembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni en salle de réunion du SIRD, sous la présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD

**Date de convocation** : 09 décembre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 13 Votants : 18

**Présents** : **S CIALDELLA** (Pv de Mme VIEU), **R. DI BENEDETTO**, **MF. DI RAFFAELE**, **P EVRARD**, **F. FECHOZ-CHRISTOPHE**( pv de M. D'OLIVIER QUINTAS), **K. GAILLARD**, **G. JULLIEN**( PV de M. TROVERO), **C LANCELON-PIN**, **M. MASTROMAURO**, **P.MONIER**, **M.REPELLIN** (pv de M. DINI), **G.SALLET**(Pv de M. GILABERT), **J.TESSAIRE**,

**Absents excusés** : D. D'OLIVIER-QUINTAS, G.DINI, F.GILABERT, P. RIGAULT, D.ROUX, JP TROVERO, N.VIEU,

**Absents** : A.CARBONARI, JM.CAMACHO, D.CUSTOT, R.OCCHINO

**Secrétaire de séance** : Sylvain CIALDELLA

**Président de séance** : Guy JULLIEN

**Rappel du quorum** : 13

**OBJET : PREVENTION**

Validation de la reconduction de la convention tripartite entre le SIRD, l'association A.P.A.S.E. et la Mairie de Veurey-Voroize, pour «la mise en œuvre d'une action à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Veurey-Voroize », année 2015.

**Rapporteur** : Philippe EVRARD

Le Président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe transversal « Présence sociale », le vice-président propose au comité syndical la validation de la convention avec l'association A.P.A.S.E. et la mairie de Veurey-Voroize, relative à la mise en place d'un accompagnement à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Veurey-Voroize, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

### Missions

Cette action a pour but de renforcer et d'accompagner la réflexion globale menée dans le cadre du projet éducatif territorial en direction des enfants, des adolescents et de leurs familles.

Une attention particulière est portée sur la prise en charge des enfants et des adolescents montrant des comportements déviants, échappant à un bon nombre de dispositifs éducatifs (écoles, enseignements, centre de loisirs, associations, etc...).

La commune de Veurey-Voroize décide de mettre en place une veille éducative à travers l'intervention d'un éducateur spécialisé auprès des jeunes en difficulté sociales et comportementales tant sur le plan préventif qu'éducatif.

Cette action va permettre de renforcer un travail de repérage, de diagnostic local, puis continuer de proposer des actions en « réponse » aux problématiques constatées.

### Objectifs principaux :

- Continuer à repérer et identifier les problématiques sociales et éducatives, qu'elles soient individuelles ou familiales afin de proposer des actions adaptées.
- Mettre en œuvre un travail éducatif prenant en compte l'appropriation des données de contexte local dont la mise en relation avec les jeunes en difficulté occupant pour certains l'espace public.
- Produire en fin d'année une analyse partagée avec la Ville (élus et techniciens) concernant la prise en charge de la jeunesse en difficulté et les questions de vie sociale afin de projeter sur l'année ou les années à venir, une intervention socio-éducative sur le territoire communal.

### 3 niveaux d'intervention sont proposés :

- Travail en réseau
- Présence sociale
- Accueil et disponibilité

### Moyens

Une mission d'intervention directe auprès des jeunes est confiée à un éducateur spécialisé de l'APASE, sur le territoire de la commune. Son temps d'intervention est fixé à une moyenne hebdomadaire de 5h25, annualisées.

L'action aura lieu du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

L'éducateur intervenant sur la commune est celui qui intervient déjà sur la commune de Noyarey, ce qui facilitera le repérage et la compréhension des problématiques locales ainsi qu'une intervention en dynamique avec les travaux menés sur la commune de Veurey-Voroize.

L'APASE met à disposition des outils d'intervention techniques, de conseil et d'assistance pour élaborer des réponses adaptées aux situations rencontrées et concourir à la production et la mise en perspective d'actions jeunesse dans la commune.

### Coût

Le coût total de l'action pour l'année 2015 s'élève à 8 420,60 euros.

La participation du SIRD, s'élève à 2 000 euros. La différence du coût de l'action est à la charge de la commune de Veurey-Voroize, soit 6 420,60 euros.

### Facturation

Une facture sera adressée par l'APASE à la ville de Veurey-Voroize, au terme de chaque trimestre civil : mars, Juin, Septembre, Décembre 2015.

Une facture sera adressée par l'APASE au SIRD en fin d'exercice 2015, en double exemplaire.

Après débat, le comité syndical :

- ↳ D'ADOPTER la convention tripartite SIRD/APASE/Mairie de Veurey-Voroize
- ↳ AUTORISE le Président à signer la convention tripartite.
- ↳ DIT que les crédits de 2 000 euros sont prévus au BP 2015, compte 611, chapitre 011 fonction 101

### CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fait à Fontaine, le 24 décembre 2014

Le Président

Guy JULLIEN